

Procès -verbal des délibérations du Conseil Municipal du Mercredi 15 avril 2015

Séance du mercredi 15 avril 2015 à 20h00 à la Mairie de Belleau

Sous la présidence de Monsieur Daniel VILAIN, Maire de la Commune,

La convocation a été adressée le 08 avril 2015 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. compte administratif – Année 2014 (7-1),
2. compte de gestion – Année 2014 (7-1),
3. affectation du résultat (7-1),
4. taux des taxes d'imposition directes locales pour l'année 2015 (7-2),
5. budget primitif – Année 2015 (7-1),
6. taxe de séjour pour les chambres d'hôtes,
7. demande d'un administré de la Commune de Serrières pour clôturer un usoir communal (2-2),
8. attribution logement communal vacant sur la Commune de Belleau (3-3),
9. autorisation à Mr le Maire pour adhérer à un groupement d'achats intercommunal, ainsi qu'un groupement d'achats avec la Communauté Urbaine et Humaine du Grand Nancy (9-1),
10. externalisation des tonnes communales et choix du prestataire (1-2),
11. vente de l'ancien véhicule communal hors service et achat d'un nouveau véhicule (7-10),
12. questions diverses.

Présents: VILAIN Daniel, BARTHELEMY Philippe, VAUTRIN Jean-Michel, DUBOIS Francis, LOUIS Olivier, LECLAIR Laurence, SCHNEIDER Sylvie.

Présents par procuration : PETITJEAN Vincent à Philippe BARTHELEMY – NARETTO Laurent à VILAIN Daniel – RACAUD Emmanuel à SCHNEIDER Sylvie – SANTILLI Bruno à DUBOIS Francis – CLAUDON Arnaud à LOUIS Olivier.

Absent excusé : SILVERE Michel

Secrétaire de séance : KLEIN Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 13

1. Compte Administratif – année 2014 (7-1) : 10 voix pour

Le Conseil Municipal a élu Monsieur Philippe BARTHELEMY – 1^{er} Adjoint, Président de Séance.

Monsieur Daniel VILAIN – Maire est sorti de la salle pendant le vote.

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement	496 574,45 €	565 236,78 €
Investissement	90 796,10 €	260 220,28 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : excédent de 68 662,33 €

Investissement : excédent de 169 424,18 €

2. Compte de Gestion – année 2014 (7-1) : 12 voix pour

Monsieur Daniel VILAIN – Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à délibération en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal vote à 12 voix pour le compte de gestion de l'année 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3. Taux des taxes d'imposition directes locales pour l'année 2015 (7-2) : 12 voix pour

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à 12 voix pour les 3 taxes directes locales et le taux TP/CFE pour l'année 2015 comme suit :

- taxe d'habitation : 12,12 %
- taxe foncière (bâti) : 6,32 %
- taxe foncière (non bâti) : 15,79 %
- taxe professionnelle/cotisation foncière des entreprises : 13,06 %

4. Budget Primitif – année 2015 (7-1) : 12 voix pour

Monsieur Daniel VILAIN – Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif de l'année 2015 :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement	380 517,00 €	549 418,74 €
Investissement	333 858,19 €	333 858,19 €

Le Conseil Municipal approuve à 12 voix pour le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2015.

5. demande d'un administré de la Commune de Serrières pour clôturer un terrain communal situé devant sa propriété (2-2) : 1 voix pour et 11 voix contre

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu par courrier une demande d'un administré de la Commune de Serrières en date du 02/02/2015 pour clôturer le terrain communal qui se trouve devant sa propriété pour l'entretenir et l'embellir. Un plan explicatif a été joint à cette demande. La clôture, si avis favorable, serait faite de piquets de fer et un d'un grillage d'environ 1m d' hauteur.

Après en avoir délibéré, consulté le plan joint au courrier de l'administré demandeur et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **REFUSE à l'unanimité la demande de cet administré de Serrières pour clôturer le terrain communal situé devant sa propriété.**

6. attribution logement communal vacant sur la Commune de Belleau (3-3) : 12 voix pour

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de la commission des biens communaux relatif à son avis sur la candidature concernant la location de l'appartement communal sis 10 rue de la Madeleine à 54610 Belleau, décide d'attribuer ce logement à :

Madame TODARO Carole à compter du 1^{er} Mai 2015 actuellement domiciliée chez Mme THOUVENIN Véronique au 8 bis rue des Ailleux à 54610 Belleau.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation d'un logement relevant du domaine public,
- fixe le loyer à 410,00 €/mois + une avance sur charges de 70,00 €/mois,
- fixe le dépôt de garantie à 410,00 € (loi parue au JO du 09/02/2008),
- informe qu'un état des lieux sera établi contradictoirement avec Madame TODARO Carole.

7. autorisation à Monsieur le Maire pour adhérer à un groupement d'achats intercommunal ainsi qu'un groupement d'achats avec la Communauté Urbaine et Humaine du Grand Nancy (9-1) : 10 voix contre et 2 abstentions

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Communauté Urbaine et Humaine du Grand Nancy qui lui propose d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Le Grand Nancy se propose de lancer un appel d'offres de marché de fourniture d'électricité pour une durée de deux ans en assurant l'ingénierie et la coordination du groupement de commandes.

Après avoir ouï Monsieur le Maire, le Conseil Municipal n'autorise pas Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commandes coordonné par la Communauté Urbaine et Humaine du Grand Nancy.

8. externalisation des tontes communales et choix du prestataire (1-2) : 12 voix pour

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a consulté des entreprises pour la tonte dans les cinq villages du fait du manque de personnel technique communal et du matériel défaillant.

Après consultation des offres de prix qu'il a reçues, la Communauté de Communes de Seille et Mauchère a présenté la meilleure offre.

Après en avoir délibéré et entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui a présenté le coût pour 12 passages par an pendant la période de tonte et présenté aux membres le plan de tonte dans chaque village, le Conseil Municipal autorise à 12 voix pour Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de Seille et Mauchère pour l'intervention du service aux communes pour l'entretien des espaces verts des Communes de Belleau pour l'année 2015, qui est jointe à la présente délibération.

9. vente de l'ancien véhicule communal hors service (Renault Master) (7-10) : 12 voix pour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après expertise auprès d'un garagiste, le véhicule communal Renault Master immatriculé 1364 ZX 54 est hors d'usage. Vu la vétusté du véhicule, il n'est pas raisonnable de le faire réparer. Après estimation il s'avère que le coût de la réparation par le garagiste serait trop élevé. Il convient donc de vendre le véhicule en l'état.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'autorise à 12 voix pour à vendre dans l'état le véhicule communal dénommé ci-dessus.

10. achat d'un nouveau véhicule communal (7-10) : 12 voix pour

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le véhicule communal Renault Master est hors d'usage et que par précédente délibération, il avait été décidé à l'unanimité de le vendre.

Monsieur le Maire expose que la Commune a besoin d'un véhicule communal compte tenu de l'éloignement des 5 villages, pour permettre le déplacement des adjoints techniques communaux et permettre aussi le transport de matériels et matériaux divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à 11 voix pour Monsieur le Maire à acquérir un nouveau véhicule communal.

La séance a été levée à 22h20.

Le Maire,

Daniel VILAIN

